

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°04/FÉVRIER/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 38**

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026

NOTA :

Le Maire certifie que :

- La convocation a été adressée le :
12 février 2026 (L.2121-12 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil
Municipal a été affichée et mise en ligne le :

25 FEV 2026

Le Maire,



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à quinze heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire.

ÉLUS PRESENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Christophe DAMBREVILLE - Michèle MILHAU - Jean Marc VISNELDA - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOUA - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Christian JOLU - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Sylvio DIJOUX - Pascale VAR COURTOIS - Florence HOAREAU - Charles DE LAUNAY - Édith LO-PAT - Jean Bernard MONIER - Fabiola LAGOURDE - Edmée DUFOUR - Gilles HUBERT - Camille BOMART - Marceau JULENON - Philippe ROBERT - Mireille GERBITH - François DELIRON - Laurent MARCELINA - Marie-Annick DOBARIA - Yannick POULOT - Fabienne ILAHA

ÉLUS REPRESENTÉS :

Jocelyne DALELE procuration à Pascale VAR COURTOIS - Christopher CAMACHETTY procuration à Sylvio DIJOUX - Claude CELESTE procuration à Marie Josée POLEYA - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Marie Line TARTROU

ÉLUS ABSENTS :

Jacqueline LAURET - Houssamoudine AHMED - Odile ABRAL - Frédérique GRONDIN - Amandine TAVEL

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Marie-Josée POLEYA a obtenu l'unanimité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (29 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

AFFAIRE N°04 : CRÉATIONS DE POSTES

Les collectivités et établissements publics doivent, pour des raisons de légalité et de bonne prévision budgétaire, disposer de documents retraçant l'ensemble des emplois créés au sein de la structure. Ainsi, le tableau des emplois suit les évolutions structurelles de la collectivité, en début ou en cours de mandat, qu'elles soient choisies (nouveau projet politique...) ou subies (transfert de compétences).

Ce tableau constitue la liste de l'ensemble des emplois (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels) ouverts budgétairement (pourvus ou non) de la collectivité. Ces emplois sont classés par filières, cadres d'emplois et grades et affectés d'une durée hebdomadaire de travail. C'est un outil incontournable dans la mesure où la collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel. Le tableau des effectifs n'est pas une simple formalité administrative : il permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif, en tenant compte des contraintes juridiques et budgétaires. Ce dernier doit alors être mis à jour régulièrement au gré des situations l'impactant telles que les créations et suppressions d'emplois.

Au regard de tout ce qui précède, et afin de tenir compte des mobilités internes, des départs à la retraite, des mutations, des reclassements, de la réorganisation des services, il est proposé de créer postes suivants :

Les fiches de poste (métier) sont jointes en annexe de la présente délibération.

CRÉATION

- 1 Magasinier

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Participer à la logistique de la restauration scolaire : réception, stockage, préparation et distribution des denrées alimentaires et du matériel, gestion de l'entreposage des produits spécifiques et préparation des commandes.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en magasinage, logistique ou restauration collective appréciée. Connaissance des règles d'hygiène (HACCP) souhaitée.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 Assistant administratif polyvalent

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Assister les directeurs de la DGA Moyens et RH ainsi que de la Direction de la communication : gestion administrative, établissement des bons de commande, secrétariat, transmission d'informations, et participation à l'organisation d'événements favorisant le bien-être et la cohésion.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en secrétariat ou gestion administrative appréciée. Maîtrise des outils bureautiques attendue

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- 1 Gestionnaire ressources humaines

Cadre d'emploi : Adjoint administratif / Rédacteur

Catégorie : C/B

Nature des fonctions exercées : Assurer la gestion administrative et le suivi des dossiers de retraite des agents de la collectivité, dans un cadre sécurisé et réglementaire, tout en contribuant à la centralisation de dossiers RH transversaux et à la communication interne du service RH.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en ressources humaines ou en gestion administrative souhaitée. Connaissance du statut de la fonction publique appréciée.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 3 Agents de propreté urbaine ILOTIER

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Assurer le nettoyage quotidien des espaces publics de son secteur en ramassant les déchets, en vidant les corbeilles et en maintenant les voiries propres et accueillantes.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience dans les métiers de la propreté ou de l'entretien des espaces publics appréciée.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 87h mensuel

- 2 Agents de propreté urbaine ILOTIER

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Assurer le nettoyage quotidien des espaces publics de son secteur en ramassant les déchets, en vidant les corbeilles et en maintenant les voiries propres et accueillantes.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience dans les métiers de la propreté ou de l'entretien des espaces publics appréciée.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 Conducteur d'engins de terrassement / poids lourd

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Conduire des engins de chantier (pelle hydraulique à pneus ou à chenilles) et de poids lourds (benne, porte-engins, camions), réalisation de travaux de terrassement et de nivellement, transport de matériaux, application stricte des règles de sécurité, entretien courant des engins et participation active à la coordination et à la vie du chantier.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience significative en conduite d'engins et de poids lourds souhaitée. Permis et CACES requis selon les engins utilisés.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- 1 Chef d'équipe en lutte anti-vectorielle

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial/Technicien

Catégorie : C/B

Nature des fonctions exercées : Encadrer une équipe pour réduire les risques sanitaires liés aux moustiques et aux rongeurs en intervenant dans les ravines, espaces naturels et abords de sentiers pour supprimer les gîtes, entretenir la végétation et maintenir un environnement propre et fonctionnel.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en encadrement d'équipe et/ou dans les métiers de l'environnement, de la salubrité ou de la lutte anti-vectorielle appréciée

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 Adjoint Chef d'équipe en lutte anti-vectorielle

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Réduire les risques sanitaires liés aux moustiques et aux rongeurs en intervenant dans les ravines, espaces naturels et abords de sentiers pour supprimer les gîtes, entretenir la végétation et maintenir un environnement propre et fonctionnel. Assurer l'encadrement quotidien de l'équipe placée sous sa responsabilité en l'absence du chef d'équipe permanent.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience dans les travaux environnementaux ou sanitaires appréciée. Aptitudes à l'encadrement souhaitées.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 Chef d'équipe – Agent de maintenance en irrigation

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial / Technicien

Catégorie : C/B

Nature des fonctions exercées : Coordonner et encadrer les interventions techniques liées à la maintenance des réseaux d'irrigation automatisé ou non automatisé, en veillant à la qualité, à la sécurité et à la performance des équipes sur le terrain.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience confirmée en irrigation, réseaux ou maintenance technique. Expérience en encadrement appréciée.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 Adjoint Chef d'équipe – Agent de maintenance en irrigation

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Réaliser des interventions techniques liées à l'irrigation et à la création d'espaces verts, en veillant à la qualité, à la sécurité sur le terrain. Assurer l'encadrement quotidien de l'équipe placée sous sa responsabilité en l'absence du chef d'équipe.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en travaux d'irrigation ou espaces verts appréciée.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- 1 Agent de maintenance en irrigation

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Réaliser des interventions techniques liées à l'irrigation et à la création d'espaces verts, en veillant à la qualité, à la sécurité sur le terrain.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en irrigation, plomberie ou espaces verts appréciée. Débutant accepté selon profil.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 11 adjoints Chef d'équipe – Agent d'entretien des espaces verts et propreté urbaine

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Assurer l'entretien et la mise en valeur des espaces verts et de la propreté urbaine afin de garantir la qualité, la sécurité et la bonne exécution des travaux sur le terrain. Assurer l'encadrement quotidien de l'équipe placée sous sa responsabilité en l'absence du chef d'équipe.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience dans l'entretien des espaces verts ou la propreté urbaine appréciée. Aptitudes à l'encadrement souhaitées.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 adjoint Chef d'équipe – Elagueur arboriste, opérateur broyeur et homme de pied

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Assister le grimpeur-élagueur depuis le sol, en garantissant la sécurité et la bonne organisation des opérations d'élagage ou d'abattage.

Assurer l'encadrement quotidien de l'équipe placée sous sa responsabilité en l'absence du chef d'équipe.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en travaux forestiers ou d'élagage appréciée. Sens aigu de la sécurité indispensable.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 adjoint Chef d'équipe agent de production horticole

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Réaliser les activités de production horticole en assurant la qualité des cultures, le respect des délais, la sécurité et la bonne utilisation des techniques, tout en participant activement aux travaux de production. Assurer l'encadrement quotidien de l'équipe placée sous sa responsabilité en l'absence du chef d'équipe.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en horticulture ou production végétale appréciée.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- 1 adjoint chef d'équipe irrigation et création espaces verts

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Réaliser des interventions techniques liées à l'irrigation et à la création d'espaces verts, en veillant à la qualité, à la sécurité sur le terrain. Assurer l'encadrement quotidien de l'équipe placée sous sa responsabilité en l'absence du chef d'équipe.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en espaces verts et irrigation appréciée.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 agent d'accueil

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Assurer l'accueil physique et téléphonique du centre socio culturel Nelson Mandela

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en accueil ou relation usagers appréciée. Bon sens du contact requis.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 2 conseillers Maison France Service

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Accueillir, informer, orienter, et accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives du quotidien, au plus près de leur lieu de résidence.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en accueil du public, accompagnement administratif ou social appréciée. Bonne capacité d'écoute et de pédagogie attendue.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 chargé de mission transversal

Cadre d'emploi : Ingénieur

Catégorie : A

Nature des fonctions exercées : Assurer le pilotage, la coordination et le suivi de projets techniques transversaux et réglementaires de la commune, notamment en matière de transition énergétique, d'accessibilité, de maintenance du patrimoine communal et de sécurité incendie, afin de garantir la conformité réglementaire, la performance des équipements et la sécurité des usagers.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Diplôme de niveau Bac +5 (ingénierie, bâtiment, énergie, génie civil ou équivalent) et ou expérience significative dans le domaine

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 référent ERP (Etablissements Recevant du Public)

Cadre d'emploi : Adjoint technique / Technicien

Catégorie : C/B

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nature des fonctions exercées : Assurer en binôme, le suivi réglementaire, technique et administratif des ERP, notamment en matière de sécurité incendie, d'accessibilité et de conformité réglementaire afin de garantir la sécurité des usagers et le respect des obligations légales.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Diplôme de niveau CAP/BEP à Bac +2 (bâtiment, maintenance, sécurité, prévention des risques ou équivalent), SSIAP (service sécurité incendie assistance à la personne) 1 et 2, expérience significative dans le domaine de la sécurité ERP

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 machiniste

Cadre d'emploi : Adjoint technique, Agent de maîtrise

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Assurer le bon fonctionnement technique de la piscine, la qualité sanitaire de l'eau, la maintenance des équipements, ainsi que l'accueil du public et l'entretien des locaux, afin de garantir la sécurité, le confort et la satisfaction des usagers.

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Diplôme de niveau CAP/BEP à Bac professionnel (maintenance, électrotechnique, métiers de la piscine ou équivalent), expérience dans le domaine appréciée

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 agent d'accueil multi site

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Catégorie : C

Nature des fonctions exercées : Assurer l'accueil physique et téléphonique du public, l'information et l'orientation des administrés. Selon les besoins du service, l'agent pourra intervenir ponctuellement dans d'autres services municipaux pour des missions d'accueil

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Expérience en accueil ou relation usagers appréciée. Bon sens du contact requis.

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

- 1 chargé d'opérations Etudes et Travaux

Cadre d'emploi : Ingénieur / Technicien

Catégorie : A/B

Nature des fonctions exercées : Piloter un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement, de la phase études jusqu'à la livraison des travaux

Si profil contractuel retenu, niveau de recrutement : Formation supérieure de niveau Bac +5 dans les domaines du bâtiment, du génie civil, de l'aménagement ou équivalent, ou d'un diplôme de niveau Bac +3 assorti d'une expérience professionnelle significative dans la conduite d'opérations, ou d'un profil avec une expérience confirmée dans le domaine

Niveau de rémunération : Traitement indiciaire en référence au grade de l'emploi sur lequel l'agent est recruté

Temps de travail : 151h67 mensuel

Considérant qu'en vertu de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, « *les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité [...]. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé [...]. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions ainsi que les niveaux de recrutement et de*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

rémunération de l'emploi créé. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent [...] » ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, « *sauf dérogation législative [...], les emplois civils permanents [...] des communes [...] sont occupés soit par des fonctionnaires [...], soit par des fonctionnaires des assemblées parlementaires, des magistrats de l'ordre judiciaire ou des militaires dans les conditions prévues par leur statut* » ;

Toutefois, par dérogation à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique et sous réserve des dispositions de l'article L. 313-1 du même code, ces emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels territoriaux dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Les contrats à durée déterminée conclus sur le fondement de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique sont établis pour une durée maximale d'un an.

Ils peuvent être prolongés, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire sur l'emploi concerné n'a pas pu aboutir au terme de la première année.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique, « *les agents contractuels recrutés en application de l'article L. 332-8 sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée* ».

Madame le Maire informera le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Réunion de la création de ces emplois afin qu'il en assure la publicité.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 311-1, L. 313-1, L. 332-8, L. 332-9 et L. 332-14 ;

Vu le budget primitif 2026 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

La commission Ressources et Moyens, réunie le 09 février 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal,

À l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés : 32 votes Pour et 2 Abstentions (Philippe ROBERT, Fabienne ILAHA)

- **Approuve les créations de postes telles que ci-dessus détaillées ;**
- **Inscrit les crédits correspondants au chapitre budgétaire.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

La secrétaire de séance



Marie-Josée POLEYA

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.